

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du Vendredi 26 Mai 2017

Séance du Vendredi 26 Mai 2017 à 20h00 à la Mairie de Belleau,

Sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN, Maire de la Commune,

La convocation a été adressée le 17 mai 2017 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 13 avril 2017,
2. règlement intérieur du périscolaire,
3. détermination des tarifs du périscolaire,
4. règlement intérieur de la cantine,
5. tarifs de la cantine scolaire,
6. budget alloué à l'école maternelle pour achat de fournitures scolaires durant l'année scolaire 2017/2018,
7. règlement intérieur de la bibliothèque municipale,
8. tarif cotisation bibliothèque municipale,
9. détermination du montant du loyer de l'appartement communal sis 4 rue des Ailleux à Belleau,
10. dossier d'un agriculteur exploitant sur la Commune de Manoncourt-sur-Seille,
11. Pour information : départ en retraite d'un agriculteur installé sur la Commune de Manoncourt-sur-Seille et suite à donner aux terrains communaux actuellement loués à cet agriculteur,
12. questions diverses.

Présent(s) : Daniel VILAIN, Gérard LION, Jean-Marc NICOLAS, Jean-Michel VAUTRIN, Nadine POLLOT, Philippe BARTHELEMY, Sylvie SCHNEIDER, Valérie JACQUEMOT.

Présents par procuration : Laurence LECLAIR a donné procuration à Jean-Michel VAUTRIN – Jacques DIDELOU a donné procuration à Sylvie SCHNEIDER.

Absent : Eric FRIEDMANN.

Secrétaire de Séance : Evelyne KLEIN.

Nombre de conseillers en exercice : 11

La séance a été ouverte à 20h02.

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 13 avril 2017 :

A la demande de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du Jeudi 13 avril 2017.

2. règlement intérieur du périscolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remettre à jour le règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année 2017/2018 et de mettre en place un règlement pour l'accueil périscolaire des enfants non scolarisés sur l'école de Belleau pour 2017/2018.

Après avoir entendu lecture des deux règlements précités par Madame Valérie JACQUEMOT, Vice-Présidente de la commission scolaire, le Conseil Municipal approuve ceux-ci à l'unanimité.

3. détermination des tarifs du périscolaire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs du périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

Madame Sylvie SCHNEIDER informe que depuis plus de six mois, les enfants scolarisés à Nomeny sont accueillis à la garderie du soir à l'école maternelle de Belleau à partir de 16h00.

Il est donc nécessaire de fixer un tarif pour les enfants non scolarisés à l'école maternelle.

La Commission vie scolaire propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017/2018 :

Pour les enfants scolarisés à l'école maternelle :

- garderie du matin (7h30 à 8h30) : 2,50 €
- garderie du midi (11h20 à 13h20) : 2,50 €
- garderie du soir 1ère heure + goûter (16h20 à 17h20): 3,00 €
- garderie du soir 2ème heure (17h20 à 18h20) : 2,50 €

Pour les enfants non scolarisés à l'école maternelle de Belleau :

- garderie du soir 16h00 à 17h20 + goûter) : 3,80 €
- et garderie de 17h20 à 18h20 : 2,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs proposés pour l'année scolaire 2017/2018.

4. règlement intérieur de la cantine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remettre à jour le règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018.

Après lecture faite de celui-ci par Madame Sylvie SCHNEIDER, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018.

5. tarifs de la cantine scolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réviser les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2017/2018.

Madame Sylvie SCHNEIDER présente le bilan financier qui a été réalisé par la commission vie scolaire qui propose de fixer le tarif de repas à 4,20 €/jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ledit tarif de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018.

6. budget alloué à l'école maternelle pour achat de fournitures scolaires durant l'année scolaire 2017/2018 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que tous les ans un budget est alloué à l'école maternelle pour l'achat de fournitures scolaire durant l'année scolaire en cours.

Ce budget est actuellement de 30,00 €/enfant scolarisé.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire ce budget pour l'année scolaire 2017/2018, à concurrence d'un montant de 30,00 € par enfant scolarisé.

7. Règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale.

Après lecture fait du nouveau règlement, le Conseil Municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

8. Tarif cotisation bibliothèque municipale :

Après mise à jour du règlement de la Bibliothèque Municipale, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif de la cotisation annuelle à celle-ci et de fixer des pénalités pour les livres non rendus dans les délais.

Il propose de fixer cette cotisation annuelle à 5,00 €/an par famille et les pénalités à 1,00 par livre et par semaine de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarif de la cotisation et des pénalités afférentes à la Bibliothèque Municipale.

9. Détermination du montant du loyer de l'appartement communal sis 4 rue des Ailleux à Belleau :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'appartement communal situé 4 rue des Ailleux à Belleau, qui est libre depuis le 1^{er} janvier 2017, viennent d'être terminés par l'employé communal et Monsieur Jean-Marc NICOLAS, Vice-Président de la commission des biens communaux.

Monsieur le Maire souhaite revoir le prix du loyer et propose de le fixer à 500,00 €/mois+70,00 € de charges mensuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau montant du loyer de l'appartement communal sis 4 rue des Ailleux à Belleau.

10. Dossier d'un agriculteur exploitant sur la Commune de Manoncourt-sur-Seille :

Le maire rappelle au conseil municipal :

- que, d'une part, la demande présentée par l'E.A.R.L. Delatte de Clémery, qui soutient être devenu propriétaire, par l'effet de la prescription trentenaire, de l'assiette foncière d'un chemin rural situé sur le territoire du village de Manoncourt et offre de verser à la commune une indemnité au titre de cet enrichissement sans cause, a déjà évoquée lors de sa réunion de mars 2017;
- et, d'autre part, que l'examen du fond de cette demande avait alors été écarté en l'état, faute de justifications susceptibles de corroborer objectivement les simples allégations du demandeur sur le point de départ de la prescription acquisitive invoquée ;

Après avoir délibéré sur ladite demande de l'E.A.R.L. Delatte le conseil municipal décide de refuser de vendre ce chemin rural inscrit au cadastre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h25

Le Maire – Daniel VILAIN

